

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

**OBJET : RD 20d/RD 20h - Vitrolles - Réaménagement du carrefour des Lavandes -
Convention de travaux avec mise à disposition du domaine public routier
départemental et entretien et exploitation partiels des ouvrages.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention de travaux autorisant la mise à disposition du domaine public routier départemental à la société Aéroport Marseille Provence pour le réaménagement du carrefour dit des Lavandes, sur la RD 20d et la RD 20h, commune de Vitrolles, et définissant les modalités d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**